

## **Championnats départementaux Jeunes des Pyrénées-Orientales Perpignan, samedi 2 et dimanche 3 décembre 2023**

Les Championnats départementaux Jeunes, organisés par le Comité départemental du jeu d'échecs des Pyrénées-Orientales (CDJE66), constituent la phase départementale des qualifications pour le Championnat d'Occitanie Jeunes, lequel qualifie ensuite à la finale du Championnat de France Jeunes.

### **Table des matières**

|  |   |
|--|---|
| 1. Informations générales.....                           | 2 |
| 1.1 Liste des tournois.....                              | 2 |
| 1.2 Date et lieu des championnats.....                   | 2 |
| 1.3 Horaires.....  | 2 |
| 1.4 Droits d'inscription.....                            | 2 |
| 2. Participation.....                                    | 2 |
| 2.1 Conditions de nationalité et de licence.....         | 2 |
| 2.2 Comportement des joueurs.....                        | 2 |
| 2.3 Nombre de places qualificatives.....                 | 3 |
| 2.4 Féminines.....                                       | 3 |
| 2.5 Repêchage.....                                       | 3 |
| 2.6 Qualifications d'office au championnat régional..... | 3 |
| 3. Déroulement.....                                      | 3 |
| 3.1 Règles du jeu.....                                   | 3 |
| 3.2 Cadence.....   | 3 |
| 3.3 Appariements.....                                    | 4 |
| 3.4 Classement et départages.....                        | 4 |
| 4. Encadrement.....                                      | 4 |
| 4.1 Direction du championnat.....                        | 4 |
| 4.2 Arbitrage.....                                       | 4 |
| 4.3 Commission d'appel.....                              | 4 |

# 1. Informations générales

## 1.1 Liste des tournois.

Le championnat comporte 6 tournois mixtes : U08, U10, U12, U14, U16, et un tournoi Open pour les U18 et U20 (qui sont qualifiés d'office).

Dans chaque catégorie, sont décernés les titres cumulables de Champion et Championne des Pyrénées-Orientales.

## 1.2 Date et lieu des championnats.

Les différents tournois se joueront les samedi 2 et dimanche 3 décembre 2023, salle Al-Sol, 10 rue des Jardins, 66000 Perpignan.

## 1.3 Horaires.

Les participants sont tenus de se présenter entre 1h00 et 30mn avant la fin du pointage.

La fin du pointage des U12, U14, U16, U18 et U20 (plus de 10 ans au 31/12/2023) est le **Samedi 2 décembre à 13h45**. Ils joueront 3 rondes le samedi à 14h00, 15h10 et 16h20, puis 4 rondes le dimanche à 10h00, 11h10, pause déjeuner, 14h00 et 15h10.

La fin du pointage des U8 et U10 (moins de 10 ans au 31/12/2023) est le **Dimanche 3 décembre à 9h45**. Ils joueront 7 rondes le **Dimanche 3 décembre** à 10h00, 10h40, 11h20, pause déjeuner, 14h00, 14h40, 15h20 et 16h00.

Comme spécifié en 3.3 les horaires pourront être modifiés selon le format définitif de chaque tournoi décidé par l'arbitre principal en fonction du nombre d'inscrits.

La remise des prix est prévue le dimanche à 17h00.

## 1.4. Droits d'inscription.

L'inscription se fait sur le formulaire en ligne <https://www.cdje66.org/inscription-tournoi/>

Le tarif d'inscription pour les joueurs licenciés est de 10 € payable sur place. Il reste possible de prendre sa licence sur place.

Les scolaires non-licenciés ayant cours de jeu d'échecs à l'école en partenariat avec le CDJE66 ou un club d'échecs affilié ont leur licence FFE et inscription offertes pour leur premier tournoi rapide homologué de la saison.

# 2. Participation

## 2.1 Conditions de nationalité et de licence.

Le Championnat est ouvert aux joueurs titulaires d'une licence FFE A ou B dans un club d'échecs des Pyrénées-Orientales. Chaque participant doit être français ou scolarisé dans un établissement français.

## 2.2. Comportement des joueurs.

Les participants s'engagent à jouer eux-mêmes leurs parties, à ne bénéficier d'aucune aide extérieure humaine ou informatique.

## 2.3. Nombre de places qualificatives.

C'est la grille de résultats qui détermine les qualifiés. A l'exception des U18 et U20 qui sont qualifiés d'office, dans chaque catégorie, mixte et féminine, le nombre de qualifiés est déterminé par le tableau suivant :

| Nombre de joueurs (ou joueuses) ayant participé à toutes les rondes du tournoi départemental | Nombre de qualifié(e)s |
|--|------------------------|
| De 1 à 5   | 2                      |
| 6 ou 7   | 3                      |
| 8, 9 ou 10   | 4                      |
| 11, 12 ou 13   | 5                      |
| 14 ou 15   | 6                      |
| 16 ou 17   | 7                      |
| 18, 19 ou 20   | 8                      |

| Nombre de joueurs (ou joueuses) ayant participé à toutes les rondes du tournoi départemental | Nombre de qualifié(e)s |
|--|------------------------|
| 21 22 ou 23  | 9                      |
| 24 ou 25   | 10                     |
| 26, 27 ou 28   | 11                     |
| 29, 30 ou 31   | 12                     |
| 32, 33 ou 34   | 13                     |
| 35, 36 ou 37   | 14                     |

puis + 1 par tranche de 3

## 2.4. Féminines

Si une joueuse désire concourir en catégorie mixte au Championnat de France alors elle doit en informer l'organisateur du départemental avant la première ronde. En cas de non qualification en catégorie mixte, elle conserve la possibilité de se qualifier dans la catégorie féminine.

## 2.5. Repêchage

Dans le cas où un joueur qualifié ne confirme pas sa participation au Championnat d'Occitanie au plus tard 1 mois avant, sa place sera attribuée au premier non-qualifié de la même catégorie. La confirmation doit parvenir au directeur du Championnat départemental qui est chargé de la transmission des qualifiés à la Ligue.

## 2.6. Qualifications d'office au championnat régional

Sont qualifiés, à condition d'être titulaire d'une licence A dans un des clubs de la ligue avant le 31 Décembre de la saison en cours, les joueurs qualifiés d'office pour le prochain Championnat de France Jeunes. Ils doivent confirmer leur participation à la Ligue d'Occitanie un mois avant le début du championnat régional.

# 3. Déroulement

## 3.1. Règles du jeu.

Les règles du jeu sont celles de la FIDE. L'article A.5 du Livre de l'Arbitre de la FFE concernant les cadences rapides s'applique pour l'intégralité du tournoi.

En application de l'article 11.3.2 des règles du jeu, il est permis aux joueurs d'être en possession d'un appareil électronique dans l'aire de jeu à la condition qu'il soit éteint et rangé dans un sac. Dans le cas contraire, le joueur concerné perdra la partie.

## 3.2. Cadence.

Les pupilles (U12), les benjamins (U14), les minimes (U16), les cadets (U18) et les juniors (U20) joueront à la cadence de 25'+10''.

Les petits poussins (U08) et poussins (U10) joueront à la cadence de 15'+ 5''.

### **3.3. Appariements.**

Les appariements se feront au Système Suisse intégral à l'aide du logiciel Papi.

Selon le nombre de joueurs inscrits l'arbitre adaptera le nombre de ronde et/ou le type de tournoi (exemple : tournoi fermé double ronde pour 4 joueurs), ce qui pourra impacter les horaires prévus dans l'article 1.3

### **3.4. Classement et départages.**

Le classement final sera établi au nombre de points, une victoire valant 1 point, une nulle 1/2 point et une défaite 0 point selon la grille de résultats.

Les ex-aequo seront départagés par : 1-Buchholz tronqué 2-Bucholtz 3-Performance.

## **4. Encadrement**

### **4.1. Direction du championnat**

Le Comité Directeur du CDJE66 désigne le directeur du Championnat qui est chargé de gérer les inscriptions et de publier la liste des qualifiés pour le Championnat d'Occitanie.

Il est l'interlocuteur privilégié, pour toutes les questions techniques et financières concernant le Championnat.

### **4.2. Arbitrage**

La liste des arbitres du Championnat sera publiée en annexe du présent règlement. Seuls les joueurs, les arbitres et les officiels dûment autorisés par le président du CDJE66 sont autorisés à être présent dans l'aire de jeu pendant les parties.

### **4.3. Commission d'appel**

Toute réclamation doit être signée puis transmise par écrit auprès de l'arbitre principal. Elle sera ensuite examinée par la commission d'appel du Championnat. La composition de cette dernière sera publiée avant la fin de la première ronde en annexe du présent règlement. Elle est constituée : d'un représentant des arbitres, du directeur de la compétition ou son représentant, de l'organisateur ou son représentant, et deux joueurs.

Aucun membre de la commission ne peut délibérer sur une question le concernant, ou concernant au premier chef un joueur ou une joueuse qu'il encadre.

Le directeur du Championnat et arbitre principal

Stéphane Laborde AFO1